

S O M M A I R E

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 NOVEMBRE 2008 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 08-845 - Recherche, transfert de technologie et innovation
- 08-846 - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013.....

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 08-847 - Affaires européennes et relations internationales.....

* Subventions globales et instructions déléguées FEDER 2007/2013

- 08-848 - Association Normandie AéroEspace.....
- 08-849 - Association du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées ».....
- 08-850 - Soutien à la création de 30 emplois par la SAS ELITT à l'occasion de son implantation à Colombelles (14)
- 08-851 - Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) les 7 vents du Cotentin et programmation des Espaces Info.Energie
- 08-852 - Ingénierie territoriale 2008 du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO).....

*Instructions déléguées FEADER 2007/2013

- 08-853 - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement pour le Pays d'Ouche, basée sur le maintien des actifs sur le territoire.....
- 08-854 - Soutien à la mise en œuvre et au fonctionnement d'un centre de ressources des territoires bas-normands
- 08-855 - Schéma des services aux publics du Pays du Bessin au Virois.....

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT - EMPLOI - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 08-856 - Aides aux entreprises
- 08-857 - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »
- 08-858 - Mois de l'ESS - subvention exceptionnelle pour la CRES de Basse-Normandie.....

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

08-859 - Pays et agglomérations contrat 1^{ère} génération - investissement.....

08-860 - Pays - Ingénierie.....

COMMUNICATIONS

* Routes

08-861 - Convention d'application avec le Département de l'Orne.....

08-862 - Routes Nationales.....

08-863 - Préfinancement de la constitution de réserves foncières financées pour des projets routiers.....

08-864 - Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - reversement au Conseil Général du Calvados.....

08-865 - Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - reversement au Conseil Général de la Manche.....

08-866 - Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - reversement au Conseil Général de l'Orne.....

* Transports ferroviaires

08-867 - RD 924 - suppression du passage à niveau 64.....

08-868 - Etudes d'opportunité pour un nouveau franchissement de la Seine au niveau du Havre.....

08-869 - Prestations d'étude et expertise technique, juridique, financière et économique relative aux infrastructures ferroviaires.....

08-870 - Matériel ferroviaire - ajout d'une 4^{ème} caisse sur les 9 Autorails Grande Capacité électriques bas-normands.....

08-871 bis - Avenant n° 2 à la convention d'attribution de subvention « travaux » pour la modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Carentan.....

08-872 - Modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Caen - avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention études et travaux.....

08-873 - Convention d'attribution de subvention concernant le nouvel aménagement de la halte ferroviaire d'Audrieu.....

08-874 - Convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la halte ferroviaire du Grand Jardin - études.....

08-875 - Service régional de transports ferroviaires de voyageurs.....

TECHNOLOGIES ET L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- 08-876 - Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie
- 08-877 - Caisse des Dépôts et Consignations - cofinancement étude plate-forme de services
- 08-878 - Centre Régional de l'Information Jeunesse Basse-Normandie
- 08-879 - Centre de Ressources des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

MER ET LITTORAL

- 08-880 - Syndicat Mixte régional des ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg - PNA.....
- 08-881 - Ports de plaisance et filière nautique - investissement
- 08-882 - Station nautique de Cherbourg-Hague - programme 2008

EDUCATION

- 08-883 - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés
- 08-884 - Fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés – fixation des tarifs de la restauration scolaire des élèves des EPLE
- 08-885 - Désignation de personnalités qualifiées au sein des Conseils d'Administration des lycées.....
- 08-885 bis - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés - convention UGAP

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 08-886 - Enseignement supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- 08-887 - Formations sanitaires et sociales
- 08-888 - Ecole d'ergothérapie

ENVIRONNEMENT

- 08-889 - Parc Naturel Régional Normandie-Maine
- 08-890 - Patrimoine naturel
- 08-891 - Lutter contre les changements climatiques
- 08-892 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....

08-893 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

08-894 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

08-895 - Apprentissage

08-896 - Formation professionnelle continue - fonctionnement – formation tout au long de la vie

08-897 - Formation professionnelle continue et apprentissage - investissement

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

08-898 - « Formation des actifs et des salariés » - « Aide au reclassement »

08-899 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

08-900 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »

MARCHES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

08-901 - Marchés de formation professionnelle

CULTURE

* Création artistique et animation culturelle

08-902 - Soutien au spectacle vivant

08-903 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional – investissement

08-904 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional – fonctionnement.....

08-905 - Soutien en faveur des expositions

08-906 - Education populaire et pratique artistique.....

08-907 - Cart'@too.....

08-908 - Culture à l'hôpital.....

08-909 - Culture Justice

* Musique

08-910 - Soutien à la diffusion musicale

- 08-911 - Soutien aux musiques actuelles
- 08-912 - Soutien à la pratique instrumentale amateur

* Audiovisuel et Cinéma

- 08-913 - Modernisation des salles de cinéma
- 08-914 - Fonds de soutien à la création cinématographie et audiovisuelle

* Livre et lecture

- 08-915 - Soutien en faveur de l'économie du livre
- 08-916 - Développement des bibliothèques.....

* Patrimoine

- 08-917 - Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques.....
- 08-918 - Fonds régional d'acquisition pour les musées.....
- 08-919 - Fonds régional d'aide à la restauration
- 08-920 - Monuments historiques

COOPERATION DECENTRALISEE

- 08-921 - Coopération décentralisée

DROITS DE L'HOMME

- 08-922 - Droits de l'Homme.....

JEUNESSE ET SPORTS

- 08-923 - Politique jeunesse.....
- 08-924 - Dispositif Cart'@too
- 08-925 - Aide au sport de haut niveau
- 08-926 - Aide au mouvement sportif
- 08-927 - Aide aux clubs sportifs régionaux.....
- 08-928 - Vie associative

RENOVATION URBAINE

08-929 - Rénovation urbaine

SOLIDARITE URBAINE

08-930 - Solidarité urbaine

SOLIDARITE URBAINE

08-931 - Aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

08-932 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

08-933 - Appel à projet « un jeune, un logement »

SANTE ET TERRITOIRES

08-934 - Actions en faveur des personnes handicapées

08-935 - Prévention en matière de santé publique.....

SOUTIEN AUX ACTIONS DE SOLIDAIRES

08-936 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

08-937 - Qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement

08-938 - Politique de qualité CPER – aide aux investissements en agriculture biologique - investissement

08-939 - Politique de qualité CPER - fonctionnement

08-940 - Politique de l'installation, emploi agricole et solidaire - installation et emploi agricole hors CPER - investissement

08-941 - Politique de l'installation, emploi agricole et solidaire – installation et emploi agricole hors CPER – fonctionnement

08-942 - Politique de l'installation, emploi agricole et solidaire - Installation CPER - fonctionnement.....

08-943 - Appui aux filières - Filières animales et cidricole CPER - investissement

08-944 - Appui aux filières - Filières végétales et animales CPER - fonctionnement

08-945 - Appui aux filières - Filières animales hors CPER - Fonctionnement

08-946 - Appui aux filières - Filières végétales hors CPER - fonctionnement

- 08-947 - Appui aux filières - Filière équine hors CPER - investissement.....
- 08-948 - Appui aux filières - Filière équine hors CPER - fonctionnement
- 08-949 - PMPOA hors CPER - investissement
- 08-950 - Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage.....
- 08-951 - Etude, prospective et actions exceptionnelles hors CPER - fonctionnement
- 08-952 - Appels à projets FEADER

TOURISME

- 08-953 - Professionnalisation des acteurs du tourisme
- 08-954 - Qualité dans le tourisme

PECHE ET CULTURES MARINES

- 08-955 - Filière pêche CPER - installation des jeunes pêcheurs
- 08-956 - Filière pêche hors CPER - Promotion-Qualité-Valorisation.....
- 08-957 - Filière pêche CPER et hors CPER
- 08-958 - Filière cultures marines CPER
- 08-959 - Ressources et milieu.....
- 08-960 - Ressources et milieu hors CPER - Etudes et recherche - fonctionnement.....

BATIMENTS REGIONAUX

- 08-961 - Bâtiments Régionaux

PATRIMOINE

- 08-962 - Patrimoine

INFORMATIQUE

- 08-963 - Informatique

PROMOTION DE LA REGION

- 08-964 - Soutien aux manifestations culturelles.....

08-965 - Soutien aux actions de solidarité.....

MANDATS SPECIAUX

08-966 - Mandats spéciaux

MARCHES

08-967 - Marchés

REPRESENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL

08-968 - Représentation du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration
du nouveau LP de Flers.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-845

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 930 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 1 944,29 € au titre du soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,
- . 5 422 € au titre du soutien aux collaborations internationales,
- . 224 383 € au titre du soutien à l'innovation,

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation » de 1 450 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 3 000 € au titre du soutien aux collaborations internationales,
- . 191 864 € pour le cofinancement de projets nationaux,
- . 50 617 € au titre du soutien à l'innovation ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,**

- 1 944,29 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le financement des colloques conformément à l'annexe 1,

- 5 422 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le séjour à l'étranger de Monsieur Le Deunff, dans le cadre des collaborations internationales,

- 70 000 € à OSEO pour les expertises réalisées sur l'année 2008,

- 4 aides pour un montant total de 154 383 € au titre du soutien à l'innovation, conformément à l'annexe 2,

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 3 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le séjour à l'étranger de Monsieur Le Deunff, dans le cadre des collaborations internationales,

- 191 864 € au CNRS pour le cofinancement du projet Thermoélectricité mis en œuvre par le CRISMAT,

- 2 aides pour un montant total de 50 617 €, pour le soutien à l'innovation conformément à l'annexe 2,

- d'effectuer le versement de l'aide relative au colloque « 40^{ème} congrès de la Société francophone de Chronobiologie » sur présentation du bilan financier de l'opération et au vu de la délibération ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les expertises d'OSEO en considérant la date de commencement des opérations au 1^{er} janvier 2008 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président :

- à solliciter un financement des fonds structurels FEDER 2007-2013 pour :
le poste en renfort pour l'action Etat-Région sur le Diagnostic Régional de l'Innovation,
l'étude sur l'évaluation du soutien public aux centres et plateformes de transfert de technologie,

- à signer :
la Convention Cadre Pluriannuelle 2008-2010 avec l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'action EP2i, conformément à l'annexe 3,
tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-846

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € voté en 2008, un dossier d'un montant de 11 500 € ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 11 500 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909, conformément à l'annexe jointe, au titre du CPER 2007-2013, une aide de 11 500 €, à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'année 2008, pour le projet R25_P7 Hommes, Mémoires et Développement ;

- de modifier :

- la délibération n° 08-343 du 16 mai 2008 afin :

- . de réduire d'un montant de 11 500 € l'aide accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le R25_P7 Hommes, Mémoires et Développement, conformément à l'annexe jointe,

- . de changer l'affectation de l'aide accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet STIC et Sécurité pour permettre la rémunération de deux ingénieurs de recherche au lieu des deux post-doctorants prévus initialement ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le financement des frais d'équipement du projet « hommes, mémoires et développement » en prenant le 1^{er} juillet 2008 comme date de commencement des opérations ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-847

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- ▲ sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 663 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 20 000 € pour le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté »,
- 2 300 € pour le dossier « Coopération Territoriale et Affaires Européennes »,
- 3 000 € pour le dossier « Cotisations – Participations »,
- 4 433 € pour le dossier « Actions Internationales »,
- 785 € pour le dossier « Québec 2008 » ;

- ▲ sur l'AE « Europe actions diverses AEMO » de 65 000 € un montant de 65 000 € pour le dossier « Europe AEMO » pour le financement du marché de traduction et d'interprétariat ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 30 518 € réparti comme suit :

- 5 000 € à l'association SENOIS au titre de son activité d'information, d'animation et de promotion du Service Volontaire Européen pour l'année 2008,

- 15 000 € à l'association SENOIS pour l'envoi, en 2008, de 15 jeunes à l'étranger au titre du Service Volontaire Européen,

- 2 300 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour un stage linguistique dans le Hampshire, fin octobre 2008, organisé par l'UFR de géographie,

- 3 000 € au Club Chine au titre de la cotisation de la Région Basse-Normandie pour 2008,

- 4 433 € à Photodrame pour la circulation de l'exposition « Entre terre et ciel : Le Mont-Saint-Michel et les Montagnes sacrées » année 2008,

- 785 € à Stéphane Auvray, pour la réalisation de 1000 CD de la chanson « je me souviens », composée pour le 400^{ème} anniversaire du Québec ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour le dossier de l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-848

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 - Association Normandie AéroEspace**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 183 017 € ;

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 1.3.1 » d'un montant de 1 400 € ;

• d'attribuer à l'association Normandie AéroEspace, les montants suivants :

* sur le chapitre 930 du Budget de la Région :

- 92 400 € pour l'animation du réseau des PME/PMI normandes, fournisseurs et sous-traitants aéronautiques,

- 53 900 € pour la communication 2008,

- 36 717 € pour l'accompagnement des PME/PMI normandes à la certification EN 9100,

* sur le chapitre 900 du Budget de la Région :

- 1 400 € pour l'animation du réseau des PME/PMI normandes, fournisseurs et sous-traitants aéronautiques ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Normandie AéroEspace, les conventions de financement, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-849

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - Association du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées »

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 105 654 € ;

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 1.3.1 » d'un montant de 2 030 € ;

- d'attribuer à l'association du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées » (apTES), pour l'accompagnement et des PME à l'innovation :

- 105 654 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 2 030 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées », la convention de financement, jointe en annexe 1,

- avec le Centre des Technologies Nouvelles (CTN), la convention d'attribution, validée par délibération n°08-743 du 17 octobre 2008, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-850

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien à la création de 30 emplois par la SAS ELITT à l’occasion de son implantation à Colombelles (14)

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.4.4. » d'un montant de 300 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une aide de 300 000 € à la SAS ELITT à Colombelles (Calvados) pour la création de 30 emplois ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SAS ELITT, la convention de financement, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-851

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) les 7 vents du Cotentin et programmation des Espaces Info. Energie

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.2. » d'un montant de 47 909 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 47 909 € à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Les 7 Vents du Cotentin, pour l'animation d'un Espace Info-Energie 2008 ;

- de modifier les délibérations n° 08-742 et 08-744 du 17 octobre 2008 afin de rattacher les subventions accordées aux associations « Biomasse Normandie » et « Habitat Orne » sur la mesure 4.1.2 en lieu et place de la mesure 4.1.1 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- Avec la SCIC Les 7 vents du Cotentin, la convention de financement, jointe en annexe 1,

- avec « Biomasse Normandie » et « Habitat Orne », les conventions de financement, validées par les délibérations n°08-742, 08-744, 08-745 du 17 octobre 2008 et jointes en annexes 2, 3 et 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-852

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – instruction déléguée FEADER 2007-2013 – ingénierie territoriale 2008 du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO)

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 3.2.1. » d'un montant de 9 390 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 9 390 € à l'association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO) pour son projet de mise en œuvre des filières économiques locales et de développement du tourisme durable, au titre du dispositif 321 « soutien à l'ingénierie territoriale » du FEDER ;

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO) la somme de 53 445,20 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO), la convention, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-853

sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007-2013 – élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement pour le Pays d'Ouche, basée sur le maintien des actifs sur le territoire

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays d'Ouche la somme de 22 141,10 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays d'Ouche » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-854

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007-2013 – soutien à la mise en œuvre et au fonctionnement d'un centre de
ressources des territoires bas-normands**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'association CREAN, la somme de 36 301,40 € au titre du dispositif 341 B3 du FEADER, « actions régionales d'accompagnement par le Centre de Ressources des territoires bas-normands » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-855

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007-2013 – schéma des services aux publics du Pays du Bessin au Virois**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Bessin au Virois la somme de 29 319,68 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-856

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, un montant de 200 000 € sur le dossier « soutien à l'investissement industriel » ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 904 000 €, pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 14 926 €, pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 1 904 000 € à OSEO, pour l'abondement du fonds régional de garantie,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 14 926 € en subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour l'organisation d'une journée de sensibilisation des entreprises bas-normandes à l'Europe ;

- de prendre acte des subventions accordées, via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », conformément aux tableaux joints en annexe ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Ville de Saint-Lô, le contrat d'utilisation de la salle de conférence du Centre Culturel, pour l'organisation de la 4^{ème} édition des « Universités de la création-reprise d'entreprises »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-857

sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 915 000 € votée en 2008, un dossier « appel à projets : Ensemble, nos idées deviennent projets » d'un montant de 15 000 € ;

- d'attribuer, conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

 - 7 500 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES),

 - 7 500 € à l'Association TERRITOIRES, ETC. (MAIS PAS N'IMPORTE QUOI !);

- de prendre en compte, pour chaque subvention, les conditions et/ou vigilances indiquées dans le tableau joint en annexe ;

- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît –a posteriori- que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;

- d'accorder un délai de deux mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-858

sur l'économie sociale et solidaire : Mois de l'ESS - subvention exceptionnelle pour la CRES de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 915 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 2 500 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Basse-Normandie (CRES), pour l'organisation du Mois de l'ESS en Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-859

sur l'aménagement du territoire : Pays et Agglomérations contrat 1^{ère} génération - investissement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au Contrat de l'Agglomération Saint-loise ;
- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 7 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :
 - 185 680 € au titre du contrat de « l'agglomération Saint-loise »,
 - 276 336 € au titre du contrat de « l'agglomération cherbourgeoise »,
 - 124 867 € au titre du contrat de « l'agglomération de Flers » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président :
 - à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations,
 - à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-860

sur l'aménagement du territoire : Pays - Ingénierie

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 2 164 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Cotentin »,
- 930 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Auge Expansion » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-861

sur les communications : convention d'application avec le Département de l'Orne

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec le Département de l'Orne, l'avenant n°1 à la convention relative à l'exécution du volet transport de la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et le Département de l'Orne,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-862

sur les communications : Routes Nationales

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 400 000 € au Conseil Général du Calvados, pour la déviation de Canapville, au titre de la participation de la Région pour l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-863

sur les communications : préfinancement de la constitution de réserves foncières financées pour des projets routiers

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 60 220 000 € voée et complétée en 2008, un montant de 300 000 € pour le dossier « SAFER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre des préfinancements de la constitution de réserves foncières et au fur et à mesure des appels de fonds adressés par la SAFER Basse-Normandie, une subvention de 300 000 € à la SAFER Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-864

**sur les communications : fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée -
reversement au Conseil Général du Calvados**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 60 220 000 € voée et complétée en 2008, un montant de 534 482,09 € pour le dossier « reversement FCTVA » ;

- de reverser, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, un montant maximal de 534 482,09 € au Conseil Général du Calvados, correspondant à sa part de FCTVA sur les fonds de concours routiers versés en 2006 à l'Etat ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général du Calvados, la convention de reversement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-865

**sur les communications : fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée -
reversement au Conseil Général de la Manche**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 60 220 000 € voée et complétée en 2008, un montant de 263 194 € pour le dossier « reversementFCTVA » ;

- de reverser, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, un montant maximal de 263 194 € au Conseil Général de la Manche, correspondant à sa part de FCTVA sur les fonds de concours routiers versés en 2006 à l'Etat ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de la Manche, la convention de reversement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-866

**sur les communications : fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée -
reversement au Conseil Général de l'Orne**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 60 220 000 € voée et complétée en 2008, un montant de 1 280 848,97 € pour le dossier « reversement FCTVA » ;

- de reverser, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, un montant maximal de 1 280 848,97 € au Conseil Général de l'Orne, correspondant à sa part de FCTVA sur les fonds de concours routiers versés en 2006 à l'Etat ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de l'Orne, la convention de reversement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-867

sur les transports ferroviaires : RD 924 - suppression du passage à niveau 64

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « infrastructures et matériel » de 11 400 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « infrastructures ferroviaires » d'un montant de 1 505 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 1 505 000 € au Département de la Manche au titre de la participation de la Région à la suppression du passage à niveau n°64 entre Coutances et Folligny ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-868

sur les transports ferroviaires : études d'opportunité pour un nouveau franchissement de la Seine au niveau du Havre

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 800 000 € voté en 2008, un dossier « Etudes diverses » d'un montant de 59 680 € à titre de complément pour les études d'opportunité pour un nouveau franchissement de la Seine au niveau du Havre ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-869

sur les transports ferroviaires : prestations d'étude et expertise technique, juridique, financière et économique relative aux infrastructures ferroviaires

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 800 000 € voté en 2008, un dossier « Etudes diverses » d'un montant de 418 600 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-870

**sur les transports ferroviaires : matériel ferroviaire - ajout d'une 4^{ème} caisse sur les 9
Autorails Grande Capacité électriques bas-normands**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « infrastructures et matériel » de 11 400 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « AGC » d'un montant de 7 890 633 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 7 890 633 € à la SNCF, au titre du financement d'une quatrième caisse sur les 9 Autorails Grande Capacité électriques bas-normands ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention relative au financement de l'acquisition de 23 Autorails Grande capacité,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-871 bis

**sur les transports ferroviaires : avenant n°2 à la convention d'attribution de subvention
« travaux » pour la modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Carentan**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 2 605 000 € votée en 2008, un dossier « Travaux » d'un montant de 2 588 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 2 588 € à RFF, pour la réalisation des travaux de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Carentan ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention concernant la modernisation de la gare de Carentan (phase travaux),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-872

sur les transports ferroviaires : modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Caen - avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention études et travaux

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 2 605 000 € votée en 2008, un dossier « Travaux » d'un montant de 272 536 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 272 536 € à la SNCF pour la modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Caen en complément de la subvention attribuée par délibération n°06-239 du 24 mars 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention études et travaux relative à la modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Caen,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-873

**sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention concernant le
nouvel aménagement de la halte ferroviaire d'Audrieu**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 2 605 000 € votée en 2008, un dossier « Travaux » d'un montant de 97 417 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 97 417 € à la SNCF, pour le réaménagement de l'espace gare d'Audrieu ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention concernant le nouvel aménagement de l'espace gare d'Audrieu,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-874

**sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la
modernisation de la halte ferroviaire du Grand Jardin - études**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 2 605 000 € votée en 2008, un dossier « Etudes » d'un montant de 19 842,98 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 19 842,98 € à la SNCF afin de réaliser les études concernant la modernisation de la halte du Grand Jardin ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pour la modernisation de la halte du Grand Jardin (études),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-875

sur les transports ferroviaires : service régional de transports ferroviaires de voyageurs

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 100 826 980 € votée et complétée en 2008, un montant de 51 266 826,13 € pour le dossier « Convention TER », au titre du solde de la contribution de la Région au service TER pour l'année 2008 et l'avenant n°5 relatif à la convention portant sur l'organisation et le financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 50 316 826,13 € au titre de la contribution prévisionnelle 2009 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la SNCF et la Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°5 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF, avenant prévoyant le montant de la contribution régionale 2009 et ses modalités financières,
- le contrat annuel d'objectif 2009,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-876

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'année 2008, un montant global de subventions de 173 000 €, aux 18 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe, au titre de leur projet EPN ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-877

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Caisse des Dépôts et
Consignations - cofinancement étude plate-forme de services**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la convention relative au cofinancement de la tranche ferme de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une plate-forme de services TIC au niveau régional,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-878

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Centre Régional de l'Information Jeunesse Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Basse-Normandie, une subvention de 3 637 € sur un coût total éligible de 4 850 €, pour réaliser et diffuser une brochure sur l'utilisation de l'internet par les jeunes ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-879

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : centre de ressources des espaces publics numériques en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 3 500 € sur un coût total éligible de 7 000 €, au Centre des Technologies Nouvelles, pour l'organisation d'une séance spéciale lors du séminaire régional à Bayeux le 27 novembre 2008, permettant à 30 animateurs du réseau des EPN de Basse-Normandie de passer le Certificat Informatique et Internet, attestant de compétences dans la maîtrise des outils informatiques et réseaux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-880

sur la mer et le littoral : Syndicat Mixte régional des ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg - PNA

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte que le Syndicat Mixte des Ports Normands Associés se substitue à la Région dans le rachat du bâtiment « K6 » de l'ancien site RENAULT TRUCKS ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Syndicat Mixte portuaire » de 5 425 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « Ports Normands Associés » de 1 040 287,71 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg - PNA, les participations suivantes :

- 4 030 000 € pour l'acquisition de terrains libérés par la Société Renault Trucks (montant affecté sur l'AP « Ports de commerce et de voyageurs » de 8 000 000 € votée en 2006, par délibération n° 06-09 du 27 janvier 2006),

- 1 040 287,71 € pour une participation complémentaire 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-881

sur la mer et le littoral : ports de plaisance et filière nautique (investissement)

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Plaisance et filière nautique » de 525 000 € votée en 2008, un dossier « Plaisance » d'un montant de 99 143 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 8 000 € à l'association pour la Sauvegarde de la Marie-Madeleine pour la réalisation de travaux sur la coque du bateau,

- 91 143 € à la ville de Saint-Vaast-La-Hougue pour le réaménagement du terre-plein sud du port de plaisance ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-882

sur la mer et le littoral : ports de plaisance et filière nautique - station nautique de Cherbourg-Hague - programme 2008

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention de 25 000 € à la station nautique de Cherbourg-Hague pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-883

**sur l'investissement en équipement, le fonctionnement matériel et la politique éducative
dans les lycées et établissements assimilés publics et privés**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer :

☐ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 19 subventions d'un montant total de 668 421 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe I.1,

- 15 subventions d'un montant total de 202 270 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe I.2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 3 subventions d'un montant total de 197 318 € pour trois établissements d'enseignement agricole relevant de la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales, conformément à l'annexe I.3,

☐ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 4 subventions d'un montant total de 72 000 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe II,

- 18 subventions d'un montant total de 381 540 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe II,

- 1 subvention de 2 000 €, au Conseil Général du Calvados en faveur du lycée « Albert Sorel » à HONFLEUR, pour la participation à l'allongement de la plonge, conformément à la convention liant la Région Basse-Normandie et le Département du Calvados,

au titre de la politique éducative

- 1 subvention de 1 200 € au Lycée « Jean Rostand » à CAEN, pour sa participation aux Rencontres Goncourt qui auront lieu à RENNES les 11 et 12 décembre 2008,

- 1 subvention de fonctionnement d'un montant de 1 590 € au titre de la carte-livre, conformément à l'annexe III,

- 12 subventions de fonctionnement d'un montant total de 4 640,75 € au titre du fonds social régional, conformément à l'annexe III,

- 5 subventions d'un montant total de 5 090 € (compte 65735 pour le public et 6574 pour le privé) au titre des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et tenues professionnelles, conformément aux annexes III.1 à III.3,

- 33 subventions de 950 € chacune, soit un montant total de 31 350 € au titre de la mobilité internationale pour les étudiants de BTSA bi-diplômant du lycée agricole de SAINT-LO THERE, conformément à l'annexe III.4,

- 6 subventions de fonctionnement d'un montant total de 78 950 € au titre de l'accompagnement des établissements dans la mise en oeuvre des politiques éducatives régionales, conformément à l'annexe III.5 ;

- d'annuler, au titre de la politique éducative, une bourse de mobilité internationale attribuée par la délibération n°08-361 en date du 16 mai 2008, pour un montant de 420 € au lycée agricole de COUTANCES, suite à une démission ;

- de prendre acte de l'arrêté préfectoral visant la liste des 17 lauréates du Prix de la vocation scientifique et technique des Jeunes Filles et joint en annexe IV ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-884

sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : fixation des tarifs de la restauration scolaire des élèves des EPLE

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter, pour les établissements repris dans l'annexe jointe et pour l'année 2008-2009, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des lycées publics conformément aux propositions figurant dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-885

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des Conseils d'Administration des lycées

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner, M. Daniel LEFEVRE, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie et M. Jacques FONTAINE, Directeur du Centre d'Information et d'Orientation de Cherbourg, en qualité de personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration du Lycée Maritime et Aquacole de CHERBOURG (Manche) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-885 bis

**sur l'investissement en équipement, le fonctionnement matériel et la politique éducative
dans les lycées et établissements assimilés publics et privés – convention UGAP**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les termes de la convention portant dispositions financières avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer la convention précitée et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-886

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

▮ sur l'AP « 5EHCPER » de 4 158 730 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 600 000 € pour l'équipement de l'amphithéâtre Pierre Daure sur le Campus I de l'Université de Caen Basse-Normandie,

- 14 000 € au titre du solde de l'aide au démarrage aux équipements pédagogiques pour l'ouverture de deux licences professionnelles à l'IUT Cherbourg Manche,

- 7 375 € au titre du solde de l'aide au 1^{er} équipement du hall technologique du site universitaire de Cherbourg Octeville,

- 57 000 € au titre de l'aide au démarrage pour la mise en place de la formation d'ingénieurs agro-alimentaire à Saint-Lô,

▮ sur l'AP « 5ECPER » de 34 216 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 363 100 € pour la construction de la halle de sports sur le site universitaire de Cherbourg,

▮ sur l'AE « 5EHCP » de 1 383 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 30 000 € au titre du fonctionnement de la licence professionnelle « maintenance en milieu nucléaire »,

- 16 000 € au titre de la mise en place du mastère « sciences et management de la filière équine »,

- 67 000 € au titre du solde prévu dans le Contrat d'objectif avec l'Ecole de Management pour la période 2005-2008 ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* *sur le chapitre 902 du Budget de la Région*

▲ à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 14 000 € au titre du solde de l'aide au démarrage aux équipements pédagogiques pour l'ouverture de deux licences professionnelles à l'IUT Cherbourg Manche (« développement et protection du patrimoine naturel » et « système automatisé et réseau industriels en environnement contrôlé »),

- 7 375 € au titre du solde de l'aide au 1^{er} équipement du hall technologique du site universitaire de Cherbourg Octeville,

- 360 000 € pour l'équipement de l'amphithéâtre Pierre Daure sur le Campus I,

▲ au lycée agricole de Saint-Lô Thère

- 57 000 € au titre de l'aide au démarrage pour la mise en place de la formation d'ingénieurs agro-alimentaire (acquisition d'équipements pour le hall technologique agro-alimentaire de Saint-Lô),

▲ à la Communauté Urbaine de Cherbourg

- 100 000 € pour la construction de la halle des sports sur le site universitaire de Cherbourg dans le cadre des opérations CPER 2000-2006 réinscrites au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,

** sur le chapitre 932 du Budget de la Région*

▲ à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 30 000 € pour le fonctionnement de la licence professionnelle « maintenance en milieu nucléaire » pour la rentrée 2008-2009,

- 16 000 € au titre de la mise en place du mastère « sciences et management de la filière équine » par l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD) en partenariat avec l'IAE de Caen, le Haras du Pin et l'Université du Kentucky, sachant que le montant de l'aide sera proratisé en fonction du nombre réel d'étudiants présents,

▲ à l'Ecole de Management

- 67 000 € au titre du solde prévu dans le Contrat d'objectif pour la période 2005-2008 ;

- de modifier la délibération n° 08-562 du 11 juillet 2008 comme suit :

la subvention de 3 000 € accordée initialement au Pôle Universitaire Normand (PUN) pour l'organisation d'une université européenne d'été sur le thème « les Normands à la conquête de l'Europe-conflits, peuplement, héritages dans le monde médiéval » est attribuée à l'Université de Caen Basse-Normandie, le PUN ayant été dissous le 1^{er} septembre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-887

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 23 910 000 € votée en 2008, un montant complémentaire de 167 607,74 € pour le deuxième versement au titre de l'année 2008, concernant le financement de la gratuité de l'année de formation 2008-2009 ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical, pour un montant global de 433 702,51 € dont 42 475 € pour les bourses sociales et 391 227,51 € pour les bourses paramédicales, conformément aux tableaux joints en annexe. Ces bourses seront versées en deux fois, soit : un 1^{er} versement en décembre 2008, pour un montant de 217 310,75 € (21 237,50 € pour le social, 195 154,25 € pour le paramédical et 919 € pour les ambulanciers), le solde à la fin du 1^{er} trimestre 2009 ;

- une bourse d'un montant de 3 753 € à l'élève de la filière paramédicale, conformément au tableau ci-dessous :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon dû	Montant à verser
MOTTIER Pascaline	IFAS Polyclinique de la Baie	5 ^{ème} échelon	3 753 €

- de modifier :

- l'annexe à la délibération n° 08-771 du 17 octobre 2008, en supprimant de cette annexe, le nom des étudiants repris dans le tableau ci-dessous :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 17-10-08	Acomptes versés	Titre de recette	Montant bourse définitive
Justine LIOT	IFSI CRF Alençon	1 ^{er} échelon	694,50 €	694,50 €	0 €
Jacqueline RECONDO	IFAS Cherbourg	3 ^{ème} échelon	1 341,00 €	1 341,00 €	0 €
Amandine CLIN	IFSI Falaise	3 ^{ème} échelon	1 341,00 €	1 341,00 €	0 €
Jérémie MICHEL	IFSI St-Lô	2 ^{ème} échelon	1 046,50 €	1 046,50 €	0 €
Caroline BLAVETTE	IFAS CRF	3 ^{ème} échelon	1 341,00 €	1 341,00 €	0 €
Gisèle BLONDEL	IFAS Falaise	6 ^{ème} échelon	1 932,50 €	1 932,50 €	0 €
Christine NOYELLE	IFAS Falaise	4 ^{ème} échelon	1 634,50 €	1 634,50 €	0 €
Guillaume CAUCHARD	IFAS Falaise	1 ^{er} échelon	694,50 €	694,50 €	0 €
Marie LE BRIZE	IFSI Aigle	4 ^{ème} échelon	1 634,50 €	1 634,50 €	0 €

- les échelons de deux élèves, conformément au tableau ci-dessous :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon proposé	Acomptes versés	2 ^{ème} acompte régularisation	Montant bourse définitive
Léa GARÇON	Ecole de service social de la CRF d'Alençon	1er échelon	1 046,50 €	342,50 €	1 389 €
Emilie MARGERIE	IFSI Vire	2 ^{ème} échelon	1 341,00 €	752,00 €	2 093 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-888

sur les formations sanitaires et sociales : école d'ergothérapie

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer avec l'Association « Pierre Noal », la convention de mise en place des aides régionales pour le financement de l'investissement du fonctionnement de l'institut de formation en ergothérapie d'Alençon, conformément à l'annexe jointe et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-889

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel-
Parcs Naturel Régional Normandie-Maine**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 1 161 966 € votée en 2008, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 33 700 € ;

- sur l'AP « Parcs Naturels Régionaux » de 402 458 € votée en 2008, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 79 740 € ,

• d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région,

* au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, conformément aux tableaux joints en annexe

- 6 000 € pour l'édition des affiches et des actes du colloque « Les lichens de Normandie »,

- 10 200 € pour le programme de conservation des races avicoles,

- 5 000 € pour l'accompagnement de la filière cidicole,

- 12 500 € pour l'organisation de manifestations (Fête des communes du Parc, Pommes et Poires en fête, Week-end du goût, Comptoir d'hiver),

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région,

* au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, conformément aux tableaux joints en annexe

- 18 000 € pour la réfection du réseau de chauffage de la Maison du Parc,

- 10 000 € pour la signalétique routière de la Maison de la Pomme et de la Poire,

- 13 000 € pour le préau de la Maison de la Pomme et de la Poire,

- 17 775 € pour l'équipement du Syndicat Mixte,

- 13 100 € pour la réfection de la toiture et des huisseries de la Maison du Parc,

* à la Commune de Mortrée

- 2 218 € pour la restauration des halles de la place de l'église,

* à la Commune de Joué-du-Bois

- 3 166 € pour la rénovation d'un mur à proximité du presbytère,

* à la Commune de Saint-Ouen-le-Brisoult

- 626 € pour la réfection d'une partie de la toiture de l'église,

* à la Commune de Pacé

- 596 € pour l'aménagement paysager du bourg,

* à la Commune de Haleine

- 309 € pour la restauration d'une piéta en terre cuite du XVIIème siècle,

* à la Commune d'Essay

- 950 € pour des travaux d'espaces verts liés à la réalisation d'un nouveau lotissement en limite de ZPPAUP ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision du conseil Régional pour les dossiers « réfection du réseau de chauffage de la Maison du Parc », « édition des affiches et des actes du colloque « les lichens de Normandie » » et « organisation de manifestations » ;

• d'autoriser :

- le Parc Naturel Régional Normandie-Maine à réaliser le projet « étude programmatique de la Guérousière » au-delà du délai de deux ans suivant l'attribution par délibération n° 06-673 du 7 juillet 2006 de la subvention de 5 000 € ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-890

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel-
patrimoine naturel**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le principe d'une participation financière de la Région Basse-Normandie au projet LIFE+biodiversité « Vers un programme d'actions concerté pour la conservation des habitats et des populations transrégionales d'insectes menacés » ;
- de prévoir l'attribution d'un maximum de 10 000 € par an aux différents maîtres d'ouvrage du projet LIFE+biodiversité, porté en Basse-Normandie par le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels (CFEN) et le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA), soit un total de 40 000 € pour les 4 années du projet, sous réserve de l'obtention des crédits correspondants lors du vote des budgets annualisés ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-891

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 793 193,94 € dont :

. 655 839,94 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 87 596,00 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 49 758,00 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 204 145 € dont :

. 85 000 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 5 000 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 114 145 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Air et déchets » de 208 000 € votée et complétée en 2008 un montant de 129 867,66 € pour le dossier « Qualité de l'air »,

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

□ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 7 200 € à l'association Eco-mobile pour l'acquisition d'un logiciel de gestion cartographique de covoiturage (18 % de la dépense subventionnable s'élevant à 40 000 € HT),

Diagnostic énergétique

- 2 450 € à la commune de Sourdeval pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique sur trois bâtiments communaux avec préconisations d'investissements (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 500 € HT),

- 4 226,29 € au Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de trois agences (Cherbourg, Flers, Pontorson) de Basse-Normandie (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 452,58 € HT),

- 2 660 € au Cabinet Aumond-Gibon-Prairie à Caen pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique-Résidence Bellevue (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 800 € HT),

- 31 461,60 € à la Ville d'Equeurdreville-Hainneville pour la réalisation de diagnostics thermiques sur son patrimoine (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 62 923,20 € HT),

- 4 794,05 € à la CPAM de la Manche pour la réalisation d'un Conseil d'Orientation Énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 6 848,65 € HT),

Bilan Carbone

- 14 000 € à la Ville d'Ifs pour la réalisation d'un bilan carbone « Patrimoine et service » (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 000 € HT),

- 10 500 € à la Ville de Trouville-sur-Mer pour la réalisation d'un bilan carbone (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 15 000 € HT),

- 6 860 € à la société Robert Bosch à Mondeville pour la réalisation d'un bilan carbone (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 800 € HT),

- 2 555 € à Auto-Pièces 14 à Lieury pour l'accompagnement à la mise en place d'un système de management environnemental (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 110 € HT) ;

Opérations collectives 123 environnement

- 5 200 € à la SAS Moteurs JM à Domfront (Orne) pour l'accompagnement à la certification environnementale-Niveau N2 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 6 500 € HT),

- 2 612 € à la SAS SEPROLEC à Ger (Manche) pour l'accompagnement à la certification environnementale-Niveau N1 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 265 € HT),

- 2 576 € à la SAS Gauthier Connectique à Avranches (Manche) pour l'accompagnement à la certification environnementale-Niveau N1 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 220 € HT),

FORES

- 193 920 € au Foyer Normand pour la construction de 23 pavillons locatifs à Colombelles (Calvados),

- 108 420 € à la SA HLM LOGI PAYS pour la réhabilitation de 24 pavillons à Caumont L'Eventé (Calvados),

- 122 340 € à la SA HLM LOGI PAYS pour la réhabilitation de 23 pavillons à Grentheville (Calvados),

- 35 040 € à la SA HLM La Plaine Normande pour la construction de 6 logements à Mathieu (Calvados),

- 34 680 € à l'OPAC du Calvados pour la construction de 7 logements sociaux à Mondeville (Calvados),

- 58 560 € à l'OPAC du Calvados pour la construction de 22 logements sociaux collectifs à Falaise (Calvados),

Isolation

- 5 785 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation d'habitations (2008-08),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 11 227 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2008-09),

- 12 400 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (05-2008),

- 10 128 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 4, pour l'opération (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2008-6),

Solaire thermique

- 11 373 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-9),

- 10 500 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 6 pour la production d'eau chaude solaire,

Photovoltaïque

- 8 073 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour les installations photovoltaïques (2008-8),

- 9 713 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 8 pour une installation sur un cabinet d'étude et un cabinet de kinésithérapie (2008-1),

Géothermie

- 4 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 9, pour une installation géothermale (2008-8),

Eolien

- 2 257 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 10, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2008-06),

Méthanisation

- 4 000 € au GAEC AJP Orvain à Montigny (Manche), pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation à la ferme,

- 3 925 € à l'association APICmx pour achever l'étude de faisabilité du projet SEVE (20,7 % de la dépense éligible s'élevant à 18 919,40 € HT) ;

□ au titre du dossier « Volet territorial »

- 14 574 € au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'installation d'une chaufferie bois aux granulés à la Maison du Parc (35 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 41 640 € HT),

- 20 986 € à la SARL ID'énergie à Essay (Orne) pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à tambour hacheur (15 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 139 910 € HT),

- 6 260 € à la Communauté de Communes de l'Est-Aleçonnais pour une étude de ZDE (80 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 7 825 € HT),

- 7 938 € à la commune de Moulin-la-Marche (Orne) pour une Approche Environnementale de l'Urbanisme (70 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 11 340 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 85 000 € à Biomasse Normandie pour la coordination du Plan Bois Energie 2009 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 170 000€ HT),

☐ au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 5 000 € à l'association ARDES pour l'organisation des rencontres du développement durable à Cherbourg (13 % de la dépense subventionnable s'élevant à 35 300 € HT),

☐ au titre du dossier « Volet territorial »

- 12 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour l'animation du contrat ATEnEE-3^{ème} année (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 40 000 € HT),

- 77 295 € au GIP ADECO-Pays du Bocage pour l'animation du contrat d'objectif territorial-année 2008/2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 154 590 € HT),

- 7 350 € à la Ville de Douvres-la-Délivrande (Calvados) pour la réalisation d'un Agenda 21 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 700 € HT),

- 17 500 € à la Ville de Merville-Franceville Plage(Calvados) pour la réalisation d'un Agenda 21 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 35 000 € HT) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-892

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 23 473,50 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau- hors CPER » de 2 387 000 € votée et complétée en 2008, un dossier d'un montant de 618 270,70 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 84 639,22 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources en eau- hors CPER » de 10 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 000 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 18 000 € au Syndicat Intercommunal des Eaux Superficielles de la Dives des cantons de Saint Pierre sur Dives et Morteaux Couliboeuf pour le programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Dives, (montant subventionnable de 60 000 €),

- 5 473,50 € à la Communauté de Communes entre Thue et Mue pour des travaux de lutte contre les inondations (montant subventionnable de 27 367,50 €),

au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 1 544,70 € à la commune de Notre Dame de Cenilly pour la mise aux normes de sa station d'épuration (montant subventionnable de 5 149 €),

- 616 299 € à la Communauté de Communes d'Avranches pour la construction de sa nouvelle station d'épuration (montant de dépenses subventionnables de 10 250 000 €),

- 427 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant total de 3 127 €, répartis conformément à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 31 425 € à la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières, pour l'aide à l'émergence de projets pour les cours d'eau à des échelles cohérentes (montant subventionnable de 313 730 €),

- 1 487,50 € à la Communauté de Communes du Val de Saire pour un poste de technicien de rivières (montant subventionnable de 7 300 €),

- 875 € à la Communauté de Communes du Pays Fertois pour un poste de technicien de rivières (montant subventionnable de 3 750 €),

- 5 351,72 € au sSndicat mixte du bassin versant de la Touques, pour un poste de technicien de rivières (montant subventionnable de 17 839,08 €),

- 45 500 € à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer pour le financement du réseau hydrologique littoral normand en 2008 (montant subventionnable de 415 000 €),

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 1 500 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation d'une brochure « pêche et tourisme » (montant subventionnable de 6 328 €),

- 500 € au lycée agricole de Sées pour le financement d'une classe d'eau, (montant subventionnable de 21 150 €) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'approuver, concernant le GIP Seine-aval :

- la convention constitutive révisée et approuvée par le Conseil d'Administration du Groupement le 20 juin 2008 conformément à l'annexe 2,

- le programme d'activité et le plan de financement 2007-2012 révisés et approuvés par le Conseil d'Administration du Groupement le 20 juin 2008 conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les documents précités concernant le GIP Seine-aval,
- le contrat d'élaboration du SAGE Couesnon 2008-2012 conformément à l'annexe 4,
- la convention de partenariat 2008-2012 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne conformément aux annexes 5 et 5bis,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-893

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 633 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 25 000 € dont 13 500 € pour la campagne de communication sur le Prix régional du développement durable 2009 ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, pour un montant global de 11 500 €, les aides aux 4 lauréats du Prix régional du développement durable 2008, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de mise à disposition avec l'association AGIR en 3D (Manche) de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète »,
- la convention de cession de droits d'auteur avec Albert JACQUARD, joint en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-894

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 891 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 172 078,88 € dont 79 153,15 € au titre de l'édition 2008 de « Pnce aux métiers » (transport et communication) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat accord-cadre*

- 5 000 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie,
- 5 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,
- 4 000 € à l'UMIH 14,
- 3 278,32 € à l'Association ALFAH,

** au titre de l'Accueil Information et Orientation*

- 58 947,41 € aux établissements organisateurs des Olympiades des Métiers, conformément à l'annexe 1,
- 1 200 € au CFA Agricole de Coutances,
- 8 000 € à Carrière 2000,
- 3 000 € à Forum Lycéen Sud Manche,

** au titre de la VAE*

- 3 200 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 2,
- 1 300 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant, conformément à l'annexe 3 ;

- de modifier la délibération n° 08-778 du 17 octobre 2008 comme suit :

- de prendre acte que le montant du marché de 59 183,33 € attribué à l'Agence UTOPIA et non VTDPIA (le reste sans changement) ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-895

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 20 € ;

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 38 350 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 38 350 € réparti comme suit :

- * au titre des aides aux jeunes handicapés (axe 7 du COM)

- 25 450 € au CFA 3IFA d'Alençon, pour 37 jeunes,

- * au titre du soutien à l'initiative pédagogique et l'expérimentation (axe 5 du COM)

- 12 900 € au Groupement d'Intérêt Public FCIP, pour la mise en œuvre du projet de modularisation du baccalauréat professionnel « technicien d'outillage » et du BTS « Etude et réalisation d'outillage » ;

- de modifier l'échéancier des paiements de l'avance 2009 aux CFA initialement prévu par la délibération n° 08-779 du 17 octobre 2008, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-896

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 15 840,50 €, pour le programme « Financements Individuels », conformément à l'annexe 1 ;

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant global de 11 750,76 € dont :

- 11 530,76 € pour le programme « Formation Générale»,
- 220 € pour le programme « Financements individuels» ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « financements individuels »

- 11 530,76 € à l'Université de Caen Basse-Normande,

* au titre des financements individuels

- 220 €, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-897

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 2 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 199 278 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 199 278 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de modifier la délibération n° 08-575 du 11 juillet 2008 afin de prendre en compte le changement d'affectation de la subvention de 113 625 € accordée au CIFA TP, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-898

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Formation des actifs et des salariés » - « Aide au reclassement »

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 27 672 € dont 600 € pour permettre le versement de la subvention de 33 600 € accordée à VEOLIA par délibération n° 08-784 du 17 octobre 2008 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 27 072 € à la MFR d'Haleine, pour la mise en place d'une formation de création/reprise d'entreprise sur le Pays du Bocage ;

- de modifier la délibération n° 08-687 du 19 septembre 2008 comme suit :

- d'approuver les modifications, sans incidence financière, du taux d'intervention de la Région, concernant les subventions accordées par délibération n° 08-467 du 19 juin 2008 à la Chambre Régionale des Métiers et non de Commerce et d'Industrie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-899

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 604,75 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 2 604,75 €, pour la formation des contrats aidés réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-900

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 84 207,50 € pour les financements des opérations individuelles et collectives,

- 7 005 € pour les primes à l'accompagnement spécifique ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 41 157,50 € pour les actions individuelles, conformément aux annexes 1 et 2,

- 43 050 € pour les actions collectives, conformément aux annexes 3 et 4,

- 7 005 € pour les primes à l'accompagnement spécifique, conformément à l'annexe 5 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 6, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-901

sur les marchés de formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte que le marché n° CR INGC 08 0027 attribué par délibération n° 08-379 du 16 mai 2008, à l'Université de Caen Basse-Normandie, fait l'objet d'un avenant modifiant le bordereau des prix unitaires, mais sans modification du montant du marché ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes, dans les conditions prévues au titre IV du Livre III de la partie 6 du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes de 1 à 3.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-902

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 76 600 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-903

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € voée en 2008, un montant de 44 950 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 44 950 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-904

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 38 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-905

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-583 du 11 juillet 2008 comme suit :

- la subvention de 80 000 € accordée au CRECET pour l'organisation de l'exposition consacrée à la rétrospective 1993-2008 des acquisitions réalisées par les musées de France dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) intitulées « Trésors des Musées en Normandie – Acquisitions 1993/2008 » est portée à 104 815 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », une subvention de 45 000 € à l'association CRECET pour l'organisation de l'itinérance de l'exposition « Trésors des Musées en Normandie - Acquisitions 1993/2008 » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-906

sur la culture : éducation populaire et pratique artistique

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education populaire et pratique artistique », un montant total de subventions de 53 122 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-907

sur la culture : Cart'@too

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Cart'@too », un montant total de subventions de 76 400 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-908

sur la culture : culture à l'hôpital

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Culture à l'hôpital », un montant total de subventions de 30 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-909

sur la culture : culture-justice

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Culture Justice », un montant total de subventions de 15 074 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-910

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 37 050 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'Association pour le Rayonnement de la Musique Ancienne en Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-911

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Soutien aux musiques actuelles », un montant total de subventions de 95 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-912

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 500 € pour le dossier « Musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, une subvention de 500 € à l'association « Ecole de Musique du pays de Briouze » conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-913

sur la culture : modernisation des salles de cinéma

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 3 010 € pour le dossier « Cinéma et audiovisuel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la modernisation des salles de cinéma, une subvention de 3 010 € à la Commune de Tinchebray pour l'acquisition d'un projecteur pour le cinéma Augustin Garnier, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-914

sur la culture : Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 20 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel »;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Investissement audiovisuels », une subvention de 20 000 € à l'association Pays des Miroirs Productions pour son projet « le désir part-il en fumée ? » d'Agathe BLUYSEN, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-915

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant total de subventions de 13 170 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-916

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 25 000 € pour le dossier « Livre et lecture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des bibliothèques », une subvention de 25 000 € à la commune de Cairon (14) pour la construction de la bibliothèque municipale, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-917

**sur la culture : Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques
(FRRAB)**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 36 750 € pour le dossier « Patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques », un montant total de subventions de 36 750 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les aides accordées aux collectivités territoriales ;

- de déroger au principe de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-918

sur la culture : Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM)

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 126 609,72 € pour le dossier « Patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées », un montant total de subventions de 126 609,72 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les aides accordées aux collectivités territoriales ;
 - * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs portant mention de la date et des références des chèques ou du règlement pour les subventions attribuées aux associations ;

- de déroger au principe de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-919

sur la culture : Fonds régional d'Aide à la Restauration (FRAR)

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 37 402,83 € pour le dossier « Patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds Régional d'Aide à la Restauration », un montant total de subventions de 37 402,83 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visés par le comptable public ou le Maire ;

- de déroger au principe de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-920

sur la culture : monuments historiques

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 14 959,28 € pour le dossier « Patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Monuments historiques », une subvention de 14 959,28 € à la congrégation Notre Dame de Fidélité - Laliq pour la réhabilitation du chœur de la chapelle (verrière), conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, les références des règlements ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert comptable ou la Supérieure Générale ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-921

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 689 000 € votée et complétée en 2008, un dossier d'un montant de 2 400 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant total de subventions de 2 400 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prendre en charge les frais d'hébergement, pour un montant de 77 €, de Monsieur Petr MITEV, le 17 septembre 2008, à l'occasion de sa participation au comité de pilotage relatif à la coopération avec la Macédoine ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de Laëtitia BURLLOT et Céline LAURENT ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-922

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2008, un montant de 5 000 € ;
- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 49 800 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 49 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'annuler la subvention de 5 000 € attribuée par délibération n° 08-299 du 18 avril 2008, à l'association d'Ecouvres Vertes, pour son projet « Démocratie sans frontière » ;
- de régler par anticipation le solde de la subvention d'un montant de 2 400 € attribué par délibération n°07-57 du 19 janvier 2007 à CINE FK2 PRODUCTION ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'association Terre des Hommes – Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-923

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 4 050 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-924

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse - dispositif Cart'@too

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 395 € à titre exceptionnel, à l'OCEBER SAS – OCEP de Coutances (Manche), correspondant au remboursement de 79 @toos Spectacle ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-925

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de subventions de 4 950 € conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-926

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, une subvention de 800 € conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-927

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 950 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 28 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2008/2009, les subventions suivantes :

- Association Sportive Tourlaville Athlétisme	
Versement 2008 :	4 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	4 000 €
- Etoile Sportive Torigni Cyclisme	
Versement 2008 :	4 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	4 000 €
- AS Ifs Football	
Versement 2008 :	10 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	10 000 €
- Nord Cotentin Hockey Plus	
Versement 2008 :	8 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	8 000 €
- Caen Triathlon	
Versement 2008 :	2 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	2 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-928

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 48 750 €, réparti conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-929

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 12 520 000 € votée et réajustée en 2008, les dossiers suivants :

- . 1 276 000 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Lisieux,
- . 243 100 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan,
- . 39 375 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Alençon,
- . 309 670 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Colombelles,

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 750 000 € voté en 2008, un dossier d'un montant de 15 000 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Caen ;

- d'attribuer, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, les subventions suivantes :

- . 1 868 145 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, répartis conformément à l'annexe 1,

- . 15 000 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour :

- le projet d'accompagnement des habitants de la Grâce de Dieu « la mutation du quartier au quotidien »,
- l'ensemble de ces dossiers concernant les études de définition de maîtrise d'œuvre,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-930

sur la solidarité urbaine : aide à l'investissement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Cohésion urbaine » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 330 000 €, au titre de l'accompagnement à l'investissement ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** ville de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe*

- 150 000 € pour l'agrandissement de la salle polyvalente Roger Hays, représentant 33 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 460 000 €,
- 150 000 € pour la construction d'une halle de marché, représentant 43 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 350 000 €,

** ville de Caen*

- 30 000 € pour une étude de développement territorial sur le quartier du Chemin Vert, représentant 18 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 167 224 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-931

sur le logement : aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 08-611 du 11 juillet 2008 concernant le volet Opération Rurale Collective du Syndicat Mixte du Seuil Cotentin ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Opération de développement local » de 400 000 € votée et modifiée en 2008, 11 dossiers d'un montant global de 293 252 €, dont 4 100 € en complément pour le volet communication et animation de l'Opération Rurale Collective dans le cadre de l'OPAH réactivation rurale du Syndicat Mixte du Seuil Cotentin,

- sur l'AP « Opération de développement local » de 903 000 € votée et modifiée en 2008, un dossier d'un montant de 109 375 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 935 du budget de la Région*

- 293 252 € pour les dossiers présentés à l'annexe 1,

** sur le chapitre 905 du budget de la Région*

- 109 375 € au Syndicat Mixte du Seuil Cotentin en complément de la délibération n°08-611 du 11 juillet 2008, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- à signer avec le Syndicat Mixte du Seuil du Cotentin, la convention financière triennale concernant le volet économique de l'Opération Rurale Collective,

- à verser une avance de trésorerie au Syndicat Mixte du Seuil du Cotentin comme le prévoit la convention financière triennale précitée,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-932

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

- d'affecter sur l'AP « Logement - Opérations de développement local » de 903 000 € votée et complétée en 2008, un montant de 8 326 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H, un montant global de subventions de 8 326 €, réparti conformément au tableau joint en annexe I,
- de modifier l'annexe II (3) de la délibération n° 06-177 du 24 février 2006, en remplaçant de Monsieur DELOS Pierre-Hugo par Monsieur DELOS **Gérard** ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-933

sur le logement : appel à projets « un jeune, un logement »

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

- d'affecter sur l'AE « Logement jeunes » de 250 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 240 000 € pour l'appel à projets « un jeune, un logement »,
- 13 300 € pour la pérennisation du Pass Logement Jeune du CLLAJ de Saint-Lô ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme « logement des jeunes », les subventions suivantes :

- 240 000 € répartis conformément à l'annexe jointe, selon les conditions suivantes : un premier acompte à hauteur de 70 % du montant de la subvention au démarrage du projet, le solde à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée,

- 13 300 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Saint-Lô, pour assurer la pérennisation du dispositif « Pass Logement Jeunes » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-934

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2008 de 52 000 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-935

sur la santé et les territoires : prévention en matière de santé publique

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « prévention solidarités » de 200 000 € votée et complétée en 2008, un dossier d'un montant de 50 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention en matière de santé publique », une subvention de 50 000 € au Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les handicaps et les inadaptations (CREAI), place de l'Europe à Hérouville-Saint-Clair, pour les actions menées en 2008 et 2009, par les quatre associations : CORES, CREAM, ORS, URIOPSS constituant le Pôle Régional de Santé Sociale ;

- de fixer les modalités de versement suivantes :

- 20 000 € avant la fin de l'année 2008,
- 20 000 € au 31 mars 2009 sur production d'un rapport intermédiaire et l'organisation d'un comité de pilotage,
- 10 000 € le 31 décembre 2009 sur production d'un rapport final d'activités et d'un rapport financier ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-936

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 125 000 € votée en 2008, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 1 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et solidarités », la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Le Monde de Lucas 90 boulevard Yves Guillou 14000 CAEN	Organisation de l'arbre de Noël le 14 décembre 2008 à CAEN.	1 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-937

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, par l'intermédiaire du CNASEA, à divers bénéficiaires, pour un montant total de 175 973,75 €, les aides figurant dans les tableaux joints en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 180 000 € précédemment accordée au CNASEA pour la prise en charge des dossiers d'aide à la conversion à l'agriculture biologique au titre de l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-938

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - aide aux investissements en agriculture biologique - investissement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité CPER » de 2 400 000 € votée en 2008, un dossier « AP Politiques de qualité » d'un montant de 77 747,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 77 747,50 € d'aides aux investissements en agriculture biologique, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables indiqués dans l'annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'annuler l'aide de 666 € accordée par délibération n° 08-713 du 19 septembre 2008 au GAEC de Marsoulette, cette subvention ayant été attribuée par erreur ;

- de compléter la délibération n° 08-407 du 16 mai 2008 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de M. Yohann NOEL, concernant l'aide de 1 050 € accordée pour l'achat d'un tracteur Kubota d'occasion spécial maraîchage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-939

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Politiques de qualité CPER » de 4 512 000 € votée en 2008, un dossier « AE Politiques de qualité » d'un montant de 20 894 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 5 258 € à l'Interprofession des Appellations Cidicoles (IDAC) pour son étude sur le contrôle qualité des cidres AOC Pays d'Auge et poirés AOC Domfront 2008,
 - 15 636 € à l'IRQUA-Normandie, pour son programme 2008 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dernier dossier ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention 2008-AGRI-10 joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-940

sur l'agriculture : installation et l'emploi agricole hors CPER - aide aux investissements productifs - investissements

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 315 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 12 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 12 000 € d'aides aux investissements productifs, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages dans la limite de 4 000 €, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de compléter la délibération n° 08-716 du 19 septembre 2008 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier du GAEC de Rochefort, concernant l'aide de 4 000 € accordée pour l'achat d'un tracteur ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-941

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 156 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 83 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 17 500 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, répartis conformément au tableau joint en annexe 1,

- 8 000 € à l'ADEAR de l'Orne, au titre du programme régional d'installation 2008, conformément au tableau joint en annexe 2,

- 58 000 € à l'Association « Solidarité Paysans Base-Normandie », pour son programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 105 057,72 € ;

- de prévoir les modalités de versement suivantes :

- * Pour les dossiers d'aide à la création d'emplois durables : le paiement sera effectué en une seule fois après signature de la convention correspondante,

- * Pour le dossier de l'ADEAR de l'Orne : une avance représentant 50 % de l'aide accordée, après signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire, le solde sur présentation du bilan technique et financier des actions,

- * pour le dossier de l'Association Solidarité Paysans : 60 % à la signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire, le solde sur présentation du bilan technique et financier des actions ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-942

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des contrats de parrainage, pour un montant de 11 599,62 €, les aides aux contrats de parrainage figurant dans le tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 336 633,60 € accordée précédemment au CNASEA ;

- de modifier l'annexe 2 de la délibération n° 08-714 du 19 septembre 2008 comme suit :

- le montant de la dépense subventionnable de la Région sollicitée par l'Association du Pays Saint-Lois est portée de 32 434,70 € à **35 984,70 €**, le montant de l'aide restant inchangé (25 000 €),

- le montant de la dépense subventionnable de la Région sollicitée par Cotentin réseau rural est ramenée de 63 545,87 € à **46 801,87 €**, le montant de l'aide restant inchangé (20 000 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-943

sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières animales et cidricole - investissement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières CPER » de 1 351 000 € votée en 2008, un dossier « AP Appui aux filières » d'un montant de 77 021,30 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* Filières bovine et ovine

- 31 926,07 € à divers bénéficiaires, pour les dossiers d'investissements sanitaires et l'amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément au tableau joint en annexe 1,

* Filière porcine

- 35 795,23 € à divers bénéficiaires, pour les dossiers d'investissements sanitaires et l'amélioration des conditions de travail en filière porcine, conformément au tableau joint en annexe 2,

* Filière cidricole

- 9 300 € à la SCEA LES VERGERS DE LA BAIE A SAINT-QUENTIN S/LE HOMME (Manche), pour l'aide aux investissements, conformément au tableau joint en annexe 3 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément aux tableaux joints en annexe,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata,

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 08-323 du 18 avril 2008

- la subvention de 4 663,20 € initialement attribué à la SCEA COCMAN-LEBOURGEOIS est transférée à l'EARL COCMAN, suite au changement des statuts juridiques de l'exploitation ;

* n° 08-719 du 19 septembre 2008

- la subvention de 1 600 € initialement attribuée au GAEC de Maupertuis est transférée à l'EARL de la Clairvoyance, le GAEC ayant été transformé en EARL ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-944

**sur l'agriculture : appui aux filières CPER - Filières végétales et animales -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un dossier « AE Appui aux filières » d'un montant de 240 672,60 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* Filières végétales

- 118 280,40 € au SILEBAN pour la seconde partie des essais et expérimentations légumiers 2008,

- 45 592,20 € au SILEBAN pour la seconde partie des essais et expérimentations horticoles 2008,

* Filières bovine et ovine

- 15 000 € à la Fédération des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) de Basse-Normandie, pour les aides aux analyses dans le cadre du programme régional d'appui aux producteurs fermiers 2008,

- 42 900 € à AGRIAL, pour l'appui technique 2008 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par fermesuivie en Basse-Normandie),

- 10 500 € à COPELVEAU, pour l'appui technique individuel 2008 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

- 2 400 € à UNION SET, pour l'appui technique individuel aux éleveurs bovins 2008 - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

- 4 800 € à OVINS 27, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2008 - volets adaptation aux marchés et amélioration génétique (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

- 900 € à AGNEAU DU BOCAGE, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2008 - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

- 900 € à TERRENA, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2008 - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

- 1 800 € à la chambre départementale d'agriculture de la Manche, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2008 - volet amélioration génétique (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

- 600 € à la chambre départementale d'agriculture de l'Orne, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2008 - volet amélioration génétique (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées par action, essai ou étude, sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément aux tableaux joints en annexe,
 - les versements seront effectués dans les conditions suivantes :
 - . une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite des bénéficiaires,
 - . un acompte éventuel de 25 % au maximum sur présentation de pièces justifiant que plus de la moitié des frais relatifs à l'action, a été engagé par le bénéficiaire,
 - . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-945

sur l'agriculture : filières animales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières animales hors CPER » de 107 000 € votée en 2008, un dossier « AE filières animales » d'un montant de 61 589,38 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CIRLVBN, les subventions suivantes, au titre de la filière ovine :

- 30 764,39 € pour le programme d'actions 2005, conformément à l'annexe 1,
- 30 824,99 € pour le programme d'actions 2006, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- de prendre en compte la nouvelle répartition financière entre actions au sein de l'enveloppe de 618 044 € attribuée au CIRLVBN, pour son programme d'actions 2006 en faveur de la filière bovine, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières correspondantes jointes en annexe 4 et 5,
- l'avenant n° 6 bis à la convention 2001-A-54 joint en annexe 6,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-946

sur l'agriculture : filières végétales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 436 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « AE Filières végétales » d'un montant de 188 312,36 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 133 654,36 € au SILEBAN, pour la mise en oeuvre de son programme d'actions légumier 2008 hors CPER, conformément au tableau joint en annexe,

- 54 658 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, dont :

- . 30 040 € en contrat de projets pour la seconde phase du schéma régional routier du bois,

- . 24 618 € hors contrat de projets pour l'animation et le développement de Référentiel Forestier Régional 2008 - 2^{ème} partie de la phase 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

Actions CPER

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée,

- . un acompte éventuel de 25 % au maximum sur présentation de pièces justifiant que plus de la moitié des frais relatifs à l'action, a été engagée par le bénéficiaire,

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

Actions hors CPER

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée, après signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide,

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-947

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 2 625 000 € votée en 2008, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 96 030 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 96 030 € à divers bénéficiaires, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-948

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 330 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 387 485 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 62 579 € à divers bénéficiaires, pour les dossiers mentionnés dans le tableau joint en annexe,

- 244 260 € à IMV Technologies pour sa participation à la réalisation de l'étude « Colostr-Innov » (montant subventionnable : 635 200 €),

- 78 900 € à Gillot SAS pour sa participation à la réalisation de l'étude « Colostr-Innov » (montant subventionnable : 251 726 €),

- 576,50 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche pour la mise en oeuvre d'un réseau de fermes de référence en élevage équin,

- 614,10 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados pour la mise en oeuvre d'un réseau de fermes de référence en élevage équin,

- 555,40 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne pour la mise en oeuvre d'un réseau de fermes de référence en élevage équin ;

- de modifier la délibération n° 07-887 du 14 décembre 2007 comme suit :

- la subvention de 7 835 € accordée à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la mise en oeuvre d'un réseau de fermes référence en élevage équin est ramenée à 6 089 €,

- le montant de la dépense subventionnable de l'Association Normandie Dressage pour l'organisation du Concours International Handisport est ramené à **29 045 €**, le montant de la subvention restant inchangé ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-949

sur l'agriculture : PMPOA hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes, suite à la modification des statuts juridiques des exploitations :

* n° 06-300 du 24 mars 2006

- l'aide accordée à Monsieur Joël DELABROUSSE est transférée à l'EARL DU COURBILLON,

* n° 07-416 du 11 mai 2007

- l'aide accordée à Monsieur Jean DELAUNAY est transférée au GAEC DU PONT DE BAIZE ;

- d'annuler le solde, soit 1 805 €, de la subvention de 3 140 € accordée par délibération n° 06-200 du 24 février 2006 à Monsieur Michel BISSON, pour la mise en conformité de ses bâtiments d'élevage, les travaux n'ayant pas été réalisés, l'acompte versé correspondant au financement du diagnostic ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-950

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « PMBE » de 5 500 000 € votée en 2008, un dossier « AP PMBE » d'un montant de 200 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 200 000 € au CNASEA, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2008 ;

- d'attribuer par l'intermédiaire du CNASEA, à divers bénéficiaires, pour un montant global de 307 101,73 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe nouvellement portée à 1 000 000 € accordée au CNASEA, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention 2008 relative à la gestion en paiement associé par le CNASEA du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, jointe en annexe, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-951

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la
présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 1 190 000 € votée en 2008, un dossier « AE études, prospective et actions exceptionnelles », d'un montant de 176 646 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 52 180 € à la FR CUMA de l'Ouest pour son programme d'actions 2008, dont :

- 34 000 € pour la convention d'objectifs 2008 (taux d'aide 50 %),
- 10 200 € pour les actions économie et travail (taux d'aide 60 %),
- 7 980 € pour l'action de réduction des transferts de produits phytosanitaires (taux d'aide 30 %),

- 41 286 € à Arvalis - Institut Technique du Végétal, répartis comme suit :

- 11 000 € (montant subventionnable : 43 710 €) pour l'action 1 « Recherche de variété de blé et d'orges les plus tolérantes aux maladies foliaires et adaptation du programme fongicide à la variété. Contribution à la connaissance des caractéristiques des qualités technologiques des variétés »,
- 6 267 € (montant subventionnable : 12 534 €) pour l'action 2 « Recherche de variété de blé tendre les plus tolérantes aux maladies des épis (Fusarium Roseum), dans un contexte de qualité sanitaire »,
- 7 770 € (montant subventionnable : 15 540 €) pour l'action 5 « Recherche de techniques agronomiques et mécaniques complémentaires au désherbage chimique »
- 5 683 € (montant subventionnable : 11 366 €) pour l'action 6 « Etude de l'effet des légumineuses en interculture sur la fertilisation azotée de la culture suivante » :
- 5 683 € (montant subventionnable : 11 366 €) pour l'action 7 « Etude de l'effet des légumineuses en association d'un blé sur la fertilisation azotée du blé »,
- 4 883 € (montant subventionnable 9 766 €) pour l'action 8 « Contribuer au maintien et au développement en culture par un choix variétal adapté » ;

- 30 500 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la réalisation de l'étude « suivi des changements de pratiques agricoles et impact sur la ressource en eau : mise en place d'un suivi sur un bassin versant bas-normand » (montant subventionnable : 82 380 €),

- 52 680 € à la FRCIVAM de Basse-Normandie, répartis comme suit :

- 11 000 €, sur une dépense prévisionnelle fixée à 39 500 € pour l'action n° 1, "Tous pour l'eau",
- 13 145 €, sur une dépense prévisionnelle fixée à 22 100 € pour l'action n° 2, "Accompagner les agriculteurs s'engageant dans la mesure agro environnementale 214C « systèmes fourrager économe en intrants »",
- 7 000 €, sur une dépense prévisionnelle fixée à 12 900 € pour l'action n° 3, "Communiquer sur le développement durable dans les écoles et les centres de loisirs",

- 7 000 €, sur une dépense prévisionnelle fixée à 22 300 € pour l'action n° 4, "De ferme en ferme",
- 5 175 €, sur une dépense prévisionnelle fixée à 9000 € pour l'action n° 5, "Promouvoir les systèmes herbagers économes",
- 9 360 €, sur une dépense prévisionnelle fixée à 21 700 € pour l'action n° 6, "Interventions sur l'agriculture durable en classe et/ou sur une exploitation" ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée, après signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide,
- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-952

sur l'agriculture : appels à projets FEADER

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les projets et le lancement des appels à candidatures pour le soutien aux investissements de transformation à la ferme (mesure 121 C4 du FEADER), le soutien aux investissements agro-alimentaires (mesure 123 du FEADER), le soutien aux actions d'information et de promotion de produits alimentaires sous signes officiels de la qualité (mesure 133 du FEADER), conformément aux annexes jointes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-953

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant global de 54640,75 € dont :

- 27 956,50 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,
- 6 184,25 € pour le dossier « Réseaux »,
- 8 000 € pour le dossier « FACIT »,
- 12 500 € pour le dossier « Création d'emplois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

** Au titre de l'Ingénierie Territoriale :*

- 19 950 € conformément à l'annexe 1,

** Au titre de l'opération « Cafés de Pays » :*

- 8 006,50 € conformément à l'annexe 2,

** Au titre des Réseaux :*

- 4 564,25 € à la FRPAT, pour un complément de subvention lié à son déménagement à Unicité,

- 1 620 € à l'Union des Parcs et Jardins de Basse-Normandie, pour son programme d'action 2008,

** Au titre du FACIT :*

- 8 000 € conformément à l'annexe 3,

** Au titre de l'aide à la création d'emplois :*

- 12 500 € conformément à l'annexe 4 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2008 pour le Syndicat Intercommunal du Pays d'Art et d'Histoire de Bricquebec - Saint-Sauveur-Le-Vicomte - Valognes,

- 1^{er} janvier 2008 pour le Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche Ornais,

- 15 avril 2008 pour l'Office de Tourisme du Pays de Falaise,

- 21 juin 2008 pour le Pays d'Ouche Développement,

- 10 avril 2008 pour l'Association Pays de la Baie du Mont Saint-Michel,

- 5 mars 2008 pour le Syndicat Mixte du Val de Vire,

- 19 avril 2008 pour le Tourisme en Bocage Virois,

- 1^{er} juillet 2008 pour la FRPAT,

- 1^{er} janvier 2008 pour l'Union Parcs et Jardins de Basse-Normandie,

- 15 octobre 2008 pour la SA SODETOUR,

- 1^{er} septembre 2008 pour l'Association Tourisme en Pays d'Auge ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-954

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 750 000 € votée en 2008, un montant de 15 000 € sur le dossier « Cheval » ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 750 000 € votée en 2008, un montant de 7 752,98 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,

- sur l'AP « Structuration - Offre qualité tourisme CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 10 903,11 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 700 000 € votée en 2008, un montant de 15 000 € pour le dossier « Cheval »,

- sur l'AE « Structuration – Offre qualité tourisme CPER » de 1 000 000 € votée en 2008, un montant de 1 769,20 € pour le dossier «Tourisme et Handicap » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions maximales suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 10 903,11 € au titre du « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 1,

- 7 752,98 € au titre du « Tourisme et Découverte d'Entreprise », conformément à l'annexe 2,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 1 769,20 € au titre du « Tourisme et Handicap » conformément à l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 17 octobre 2008 pour la SNC PICHEREAU « La Gitane »,

- 8 juillet 2008 pour M. ou Mme DORON Jacques et Nadia ;

- de modifier la délibération n° 08-724 du 19 septembre 2008 comme suit :
 - d'appliquer les taux d'intervention à la délibération n° 08-511 du 19 juin 2008 et non à la délibération n° 06-230 du 24 mars 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-955

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - installation des jeunes pêcheurs

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 23 153,75 €, pour l'aide à la première installation des jeunes pêcheurs ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, pour un montant global de 23 153,75 €, les subventions suivantes :

Nom et adresse du patron pêcheur	Nom du navire	Age du navire	Longueur du navire	Coût	Subvention Régionale
GRIEU Frédéric 34, rue Ste Suzanne 14100 Dives sur mer	« FRUIT DE LA PASSION » Port de Dives sur mer	1983	9,56 m	134 000 €	5 025 €
LECAPLAIN Cédric Route des Perruques 14450 Grandcamp-Maisy	« LOUIS ANDRE » Port de Grandcamp-Maisy	1988	16,60 m	518 000 € (éligible 500 000 €)	12 500 € (plafonnée)
LARCHER Christophe 11, avenue de l'hippodrome 14390 Cabourg	« Le Copernic » Port de Dives sur mer	1985	9,56 m	150 100 €	5 628,75 €
Total					23 153,75 €

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire,

- dans le cas où les montants des dépenses réalisées seraient inférieurs à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-956

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER – Promotion-Qualité-Valorisation

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche hors CPER» de 325 000 € votée en 2008, un dossier « Actions de Promotion liées à la mer et au littoral» d'un montant de 31 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion, qualité, valorisation des produits des cultures marines, les subventions suivantes :

- 30 000 € à l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie-OPBN, pour son programme 2008 de promotion des activités de la pêche artisanale, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 60 000 €,

- 1 500 € à la Commune de Grandcamp-Maisy, pour l'édition 2008 de « La Saint Jacques en fête » qui se tiendra les 6 et 7 décembre 2008, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 24 200 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* pour l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie-OPBN

- un acompte de 50 % sera versé à la signature de la convention,
- le solde sur présentation d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses du programme d'actions, accompagné des justificatifs ayant permis son élaboration et d'un bilan technique des actions réalisées,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

* pour la Commune de Grandcamp-Maisy

- un acompte de 750 € sera versé au vu de la délibération,
- le solde sur présentation du rapport final d'activité et du bilan financier,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-957

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER et HCPER

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Filière pêche - CPER » de 665 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 95 000 €,

- sur l'AE « Filière pêche - hors CPER » de 325 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 24 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 119 000 € au Comité Régional des Pêches Maritimes et les Elevages Marins de Basse-Normandie, pour son programme d'actions 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-958

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines - CPER

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière cultures marines - CPER » de 427 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 61 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 61 000 € à la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord, pour son programme d'actions 2008, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 194 000 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un acompte de 60 % sera versé à la signature de la convention,
- le solde sur présentation d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses du programme d'actions, accompagné des justificatifs ayant permis son élaboration et d'un bilan technique des actions réalisées,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-959

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ressources marines - HCPER » de 595 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 275 475 €, au titre des Ressources et du Milieu ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de 275 475 € réparti de la manière suivante :

* à l'IFREMER

- 31 000 € pour le programme Ressources Halieutiques de Basse-Normandie RHBN, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 157 000 €,

- 129 600 € pour le programme Environnement Ressources Conchylicoles et Littoral de Basse-Normandie PERLBN dont :

- 60 000 € pour le projet AGIL BN (Aide à la Gestion Intégrée du Littoral), sur la base d'une dépense prévisionnelle de 199 900 €,
- 45 900 € pour le projet OGIVE (Outils de Gestion Intégrée et de Valorisation des Ecosystèmes Conchylicoles Normands), sur la base d'une dépense prévisionnelle de 367 100 €,
- 23 700 € pour le projet ASP/DSP Manche, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 189 900 €,

* à l'Université de Caen - UMR M1000 Physiologie et Ecophysiologie des Mollusques Marins

- 96 000 € pour le programme d'appui scientifique et technique aux filières pêche et cultures marines dont :

- 15 000 € pour le projet « Céphalopodes, écologie de la ressource et valorisation de son exploitation », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 67 325 €,
- 20 000 € pour le projet « Caractérisation trophique des écosystèmes côtiers bas-normands exploités par la conchyliculture en vue d'une exploitation durable par les professionnels », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 49 680 €,
- 15 000 € pour le projet « Base d'étude de la reproduction des mollusques marins en vue d'une exploitation durable par les professionnels de la côte Ouest du Cotentin », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 42 300 €,
- 25 000 € pour le projet « Comparaison d'huîtres diploïdes et triploïdes : développement de marqueurs liés à la reproduction et la mise en réserve énergétique pour l'exploitation de la *Crassostrea Gigas* », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 55 529 €,
- 21 000 € pour le projet « Alimentation de l'ormeau d'élevage *Haliotis tuberculata*, conception d'un système de co-culture ormeaux/palmaria palmata », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 47 266 €,

* au Comité Régional des Pêches Maritimes des Elevages Marins de Basse-Normandie

- 18 875 € pour l'évaluation des gisements de coques en Baie des Veys, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 75 500 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - un acompte de 50 % sera versé à la signature de la convention,
 - le solde sur présentation d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses du programme d'actions, accompagné des justificatifs ayant permis son élaboration et d'un bilan technique des actions réalisées,
 - dans le cas où les montants des dépenses réalisées seraient inférieurs à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-960

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu hors CPER - études et recherche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ressources marines - HCPER » de 595 000 € votée et complétée en 2008, un dossier d'un montant de 71 190,32 € pour les études et la recherche concernant les Ressources et le Milieu Hors CPER ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 71 190,32 € à l'IRQUA Normandie, pour l'organisation du Symposium International Santé Mer 2007 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- la subvention sera versée en une seule fois sur présentation du bilan technique et financier de l'opération,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-961

sur la Direction des Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL,
MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN,
MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

* au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 61 000 000 € votée en 2008, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, les dotations de fonctionnement complémentaires suivantes :

- 35 000 € au LEGT « Salvador Allende » à Hérouville-saint-Clair, pour des travaux de clôture suite à l'aménagement des abords du lycée,

- 6 200 € au LYT « Maurice Marland » à Granville pour prolonger de 2 mois la location de classes mobiles durant les travaux de rénovation des locaux administratifs,

- 22 600 € au LEGT « Alain » à Alençon pour prolonger de 2 mois la location de classes mobiles durant les travaux de rénovation de l'externat ainsi que pour le démontage, le transport et l'enlèvement des installations électriques liés à cette location ;

- 10 497 € au LP « Maréchal Leclerc » à Alençon pour la location d'une classe mobile pour l'année scolaire 2008/2009 durant les travaux de création de locaux pour les carrières sanitaires et sociales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-962

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'adopter, pour la réalisation de travaux d'espaces verts par l'Equipe Espaces Verts du Conseil Régional, les tarifs complémentaires suivants (TTC) :

* *Lycée Paul Cornu (Lisieux)*

- 197,30 € pour la dévitalisation de souches d'arbres,
- 1 293,31 € pour l'abattage de peupliers,

* *Lycée Jean Rostand (Caen)*

- 3 025,25 € pour le nettoyage de vitres,

* *Lycée Victor Lépine (Caen)*

- 200,64 € pour l'élagage de tilleuls,

* *Lycée Camille Claudel (Caen)*

- 2 349,16 € pour l'élagage de haie ;

• de lever les pénalités de retard d'un montant de 6 233,31 € à l'encontre de la société INAPA concernant le marché fourniture de papier signé le 12 février 2008 ;

• d'annuler la déclaration préalable de travaux DP 014 118 08U0096 concernant le bâtiment sis 17 avenue du 6 juin à Caen ;

• d'autoriser le Président à signer :

- une nouvelle déclaration préalable conforme au nouveau projet de signalétique pour le bâtiment précité,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-963

sur les Services de l'Information : levée des pénalités de retard

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder à la levée des pénalités de retard concernant la Société Xerox, titulaire du marché 280.08 relatif à la location et maintenance de 9 copieurs bureautique neufs noir & blanc, la notification de ce marché étant intervenue le 1^{er} juillet 2008, le retard de livraison n'est pas imputable au fournisseur ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-964

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 3 200 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
SARL Tohu Bohu - Mass Media	Prix du jury à l'occasion de la Foire Internationale de Caen 2008 décerné au groupe de musique Mass Média	1 500 €
Office de Tourisme Saint Hilaire du Harcouët	26ème édition du spectacle de la crèche vivante 2008	1 700 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-965

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 4 150 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Anciens Combattants de Saint Jores (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association des Anciens Combattants Canton de Carentan Commune de Les Veys (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants de Hauteville La Guichard (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants d'Equeurdreville (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Roucamps (14)	Acquisition d'un drapeau pour les Anciens Combattants	500 €
Commune de Mortrée (61)	Acquisition d'un drapeau pour les Anciens Combattants	500 €
Association CAAP Sida	Réalisation de sets de table pour la journée mondiale contre le SIDA le lundi 1 ^{er} décembre 2008	750 €
Association Nationale des Visiteurs de Prison	Organisation d'une soirée-débat le mardi 25 novembre 2008 dans le cadre de la 15 ^{ème} édition des Journées Nationales Prison	400 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-966

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-967

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, les avenants ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'autoriser le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commande ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés, les actes subséquents et les avenants au contrat d'assurance ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-968

sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du nouveau LP de Flers

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Réunie le vendredi 21 novembre 2008, à 10 H, au Prieuré d'Ardevon, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, M. BONNEAU, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, PAUL, MM. PINEL, TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration du nouveau Lycée Professionnel de Flers :

- Titulaire : Mme LAFAY
- Suppléant : M. CHATELAIS

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR